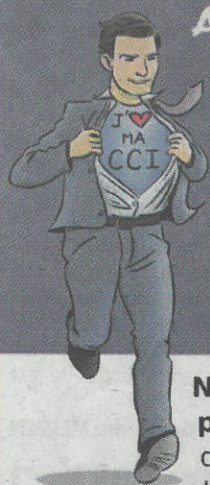


AVEC LA CCI, J'OBTIENS UN FINANCEMENT ALTERNATIF, SIMPLE ET RAPIDE !



PROJET

FINANCEMENT PARTICIPATIF



HA,
13/10/14

Nouveau modèle de financement participatif issu de l'avènement d'internet, le crowdfunding, littéralement « *financement par la foule* » a pour objectif de **permettre à des porteurs de projet de recourir directement à l'épargne de particuliers et/ou d'entreprises, en complément des financements bancaires traditionnels.**

Le crowdfunding s'adapte à des projets de différentes tailles. Fonctionnant sous forme de dons, pour les projets nécessitant un faible montant de financement, de prêts avec ou sans contrepartie (à partir de 10 000€), il peut également prendre la forme d'augmentation de capital, pour les projets plus ambitieux.

Plus qu'un moyen de financement, une campagne de crowdfunding permet à une entreprise de **faire connaître ses produits dans sa quête à la levée de fonds, mais**

aussi de les tester (réussite ou non de la campagne).

Elle nécessite un effort réel de communication et de présentation de son activité ; l'objectif étant de convaincre son auditoire de la viabilité du projet. Pour le porteur de projet ou l'entreprise qui y recourt, la démarche se veut aussi structurante dans sa dimension marketing que dans l'impact financier attendu.

Pour **permettre aux chefs d'entreprises des Alpes-de-Haute-Provence de bénéficier d'un accompagnement pour accéder à ce type de financement, la CCIT a décidé de déployer un partenariat avec la plateforme française Lendopolis**, principal opérateur du marché. Nos services sont à votre disposition pour vous présenter cette plateforme, ses caractéristiques, et s'engagent à vos côtés dans le montage et l'instruction des demandes.
Plus d'info : 04 92 30 80 85

Comment ça marche ?

Entreprises - Inscription gratuite -

- 1 - Déposez une demande de projet en moins d'une minute,
- 2 - Échangez avec nos conseillers,
- 3 - Levez de 10 K€ à 1 M€ en 30 jours maximum,
- 4 - Empruntez sans caution et sans garantie,
- 5 - Automatisez vos remboursements de 24 à 60 mois.

Qui peut s'inscrire ?

- Une TPE/PME française de + de 2 ans (hors création en franchise),
- Ayant un projet de développement,
- Quel que soit le secteur d'activité.

Prêteurs - Inscription gratuite.-

- 1 - Sélectionnez les entreprises qui vous intéressent,
- 2 - Découvrez leurs projets en toute transparence,
- 3 - Prêtez à partir de 20 € par projet d'entreprise,
- 4 - Recevez de 3 à 10,5 %* d'intérêts bruts annuels,
- 5 - Encaissez automatiquement vos remboursements.

Qui peut s'inscrire ?

- Un particulier majeur ou une personne morale française,
- Qui souhaite prêter directement aux entreprises,
- En profitant d'un placement simple et utile.

Contact : 04 92 30 80 92 - www.digne.cci.fr - communication@digne.cci.fr  CCIT04

 **CCI ALPES
DE-HAUTE-PROVENCE**